

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L. 121-10 du Code des Communes)

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie en séance ordinaire le :

Mercredi 15 février 2023 à 19 heures

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022.
- II. **Finances :**
 - 2.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2023,
 - 2.2. Redevance annuelle occupation du domaine public du restaurant « La Tête Noire »,
 - 2.3. Redevance annuelle occupation du domaine public du restaurant « La Stazione »,
 - 2.4. Majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
 - 2.5. Adhésion au groupement de commandes Grand Paris Seine Ouest « Carburant et prestations Connexes ».
- III. Mise à jour du tableau des effectifs
- IV. Questions diverses

Veillez agréer, Cher Collègue, mes cordiales salutations.

**Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

Christiane BARODY-WEISS